



Je n'ai pas d'acte de naissance! Transcription

Par **Samsam1304**, le **04/11/2013 à 18:25**

Bonjour,

Mon conjoint a eu la nationalité Française à l'âge de 14 ans, en 1996, par sa maman et également par son beau père qui la reconnu.

Il a le passeport, la carte d'identité ainsi que le certificat de nationalité, en revanche son acte de naissance est introuvable à Nantes, il n'a donc pas d'acte de naissance. Il s'avère que son acte de naissance n'a jamais été transcrit par les services de l'état. Je vous laisse donc imaginer ce que cela implique comme complications, il n'a jamais eu son nom sur le livret de famille lors de la naissance de notre fille, nous ne pouvons nous marier, il ne peut avoir accès à la sécurité sociale, etc

Nous avons essayé à plusieurs reprises de faire transcrire son acte de naissance, en allant au consulat de France de son pays d'origine, mais les choses n'avancent pas du tout et ceci depuis au moins 6 ans.

Pourriez-vous nous guider sur la meilleure approche à prendre svp?

Merci d'avance